

N-VA : nouveau coup dans l'eau

FLANDRE Geert Bourgeois veut sa propre Constitution

► Les autres partis flamands ont déjà dit « nee ».

► Une manière, pour la N-VA, de retaper sur le clou communautaire.

Pas de communautaire pendant cinq ans qu'ils disaient... Pourtant, il ne se passe pas une semaine sans que la N-VA ne contourne cette règle suédoise. Ce lundi, c'était au tour de Geert Bourgeois d'administrer la piqûre de rappel : la Flandre veut sa Constitution. Enième provocation ? Décodage.

Comme souvent avec la N-VA, l'occasion fait le larron. Bart De Wever avait profité, en septembre, de la leçon inaugurale offerte par le politologue Carl Devos pour remettre en cause la Convention de Genève et dérouler sa vision de la crise des réfugiés. Lundi soir, le ministre-président flamand était l'invité de la KUL, pour la présentation du Manuel de droit constitutionnel de Stefan Sottiaux. Lequel livre un plaidoyer en faveur du développement, en Flandre, d'une « culture constitutionnelle ». De quoi parle-t-on ? De l'appropriation, par les citoyens, de « leur » constitution, du lien que celle-ci crée entre eux, qu'ils soient nés ici ou ailleurs... « Et la Flandre n'a pas de culture constitutionnelle », conclut Stefan Sottiaux.

Pas de souci, on va y travailler, lui répond, en substance, Geert Bourgeois. Lequel ne fait qu'emboîter le pas à ses prédécesseurs CD&V Kris Peeters et Luc Van den Brande. « C'est en quelque sorte une tradition quand on est ministre-président, analyse Carl Devos. Il n'est pas du tout sur-

prenant qu'il le fasse, a fortiori puisqu'il est nationaliste flamand. »

« Dans la quasi-totalité des Etats fédéraux, les entités fédérées ont leur Constitution »

GEERT BOURGEOIS, N-VA

Ce qui le serait plus, c'est que la démarche soit couronnée de succès. Car les tentatives précédentes ont toutes échoué. « Pour deux raisons, relève le politologue gantois. Il s'agissait toujours d'initiatives de la majorité et d'elle seule. Et, sous la précédente législature, un parti comme le SPA était divisé et avait peur d'ouvrir ce débat. »

Raison pour laquelle, prudent, le chef du gouvernement flamand a bien pris soin de préciser qu'il s'exprimait à titre personnel. Et pour cause : son accord de majorité ne pipe mot d'une Constitution flamande. Le contexte politique ne se prête du reste pas vraiment à pareille aventure. « Les relations ne sont pas bonnes au sein de la coalition flamande, poursuit Carl Devos. La tripartite est confrontée à des problèmes budgétaires, ils sont en plein débat sur la réforme de l'enseignement... Ils n'ont ni le temps ni l'énergie à consacrer à cela. » De fait, le VLD a immédiatement opposé une fin de non-recevoir à la N-VA ; quant au CD&V, il a suamment proposé de reprendre la Charte pour la Flandre, « toujours d'actualité », rédigée par un certain Kris Peeters sous la précédente législature.

Qu'à cela ne tienne, voilà qui permet à la N-VA de rouvrir le débat communautaire. Car, pour doter la Flandre d'un texte constitutionnel, il faut une révi-

sion... de la Constitution. Et donc conclure la législature actuelle par une liste d'articles ouverts à révision dès 2019. La porte ouverte au projet confédéral ? Geert Bourgeois s'en défend : « Dans la quasi-totalité des Etats fédéraux, les entités fédérées ont leur Constitution. »

En gros, rien à voir avec le confédéralisme, il ne serait ici question que de fédéralisme bien appliqué. Le piège est gros, répond-on, en substance, chez Paul Magnette. « Chassez le naturel, il revient au galop. Tous les trois mois, la N-VA vient avec une nouvelle proposition communautaire. » Dès lors, l'idée lancée en son temps par les Van Cau et Happart de doter la Wallonie d'un texte fondateur ne devrait pas sortir des archives de sitôt. Au MR, c'est « circulez, il n'y a rien à voir ».

Petit détail de l'affaire : dans son discours, Geert Bourgeois parle de « la Flandre ». Entend-il doter d'une Constitution la Région flamande ? Ou parle-t-il de la Communauté flamande, laquelle intègre aussi les néerlandophones de Bruxelles ? « Les deux. »

Pour créer cette « culture constitutionnelle », Geert Bourgeois souhaite par ailleurs ne pas faire de concurrence au scrutin régional. Il faut, pour cela, supprimer la simultanéité des élections et autoriser à la Flandre à fixer seule ses rendez-vous électoraux. Une possibilité qui nécessite le vote d'une loi spéciale... Et là, bonne chance : le VLD et le MR sont pour la simultanéité des scrutins, le PS ne fera aucun cadeau à la N-VA. Bref, ça aussi, c'est fichu pour cette fois. ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

PROJET FLAMAND**Les cinq propositions de Geert Bourgeois**

1. Une autonomie constitutive renforcée. « *Aujourd'hui, les institutions flamandes et leur fonctionnement sont définis par la Constitution belge. Il faut que, dès 2019, la Flandre puisse avoir une vraie autonomie constitutive* », plaide Geert Bourgeois.

2. Une Constitution flamande. « *Un texte maison, qui ne soit pas un copier-coller du texte fédéral ou des traités internationaux. Rédigé en langue accessible.* »

3. Des cours de citoyenneté. A intégrer dans les cursus scolaires, aux différents niveaux.

4. La fin des élections simultanées. « *En Allemagne, il serait tout simplement impensable qu'un scrutin fédéral se tienne le même jour que des élections fédérées* », assène le ministre-président.

5. Un 11 juillet férié. Pour que toute la Flandre puisse participer à la fête populaire.